

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009 À 17 HEURES 45

PUBLIE LE

- 2 OCT. 2009

N° 4 - 94 / 2009 : ZAC PARC TECHNOPOLITAIN ALBI-INNOPROD - AQUISITION FONCIER
SANDRAL/DURAND

L'An Deux Mille Neuf, le 29 Septembre 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 29 Septembre à 17 Heures 45 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Thierry GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Pierre COSTES, Jean-Charles BORGOMANO, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Thierry MALLÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2009

**N° 4 – 94 / 2009 : ZAC PARC TECHNOPOLITAIN ALBI-INNOPROD –
AQUISITION FONCIER SANDRAL/DURAND**

Pilote : Développement Économique

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Les études préalables pour l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd ont mis en exergue l'intérêt d'acquérir des parcelles situées autour de la future épine dorsale de la zone : il s'agit des parcelles occupées par les familles Viarouge et Sandral/Durand.

L'acquisition récente du bâtiment Viarouge, réalisée à l'amiable, ouvre la voie à la réalisation du rond-point d'accès depuis la route de Fréjairolles.

L'achat de l'ensemble bâti possédé par les familles SANDRAL/DURAND et situé à proximité immédiate de l'hôtel d'entreprises, permettra de disposer d'une maîtrise foncière de bout en bout de l'axe principal et contribuera à un aménagement cohérent du cœur de zone.

Des négociations ont été engagées avec Madame SANDRAL et Monsieur DURAND. Ces familles occupent des logements d'une surface respective de 89 m² et 59 m² avec une surface de terrain de 1 579 m² comprenant plusieurs dépendances. Dans le cadre de la recherche d'accord amiable, une opportunité est apparue sur la commune de Fréjairolles, sous la forme d'une unité foncière composée d'un logement au 1er étage, d'un autre aménagé au rez-de-chaussée, d'une dépendance de 80 m² ainsi que d'un parc et un potager.

Un accord amiable a pu être arrêté, incluant les clauses suivantes :

- La cession des deux parcelles cadastrées Section HY numéros 6 et 7 couvrira les frais d'acquisition de l'immeuble situé à Fréjairolles. Le coût de ce dernier s'élève à 220 000 €, auxquels se rajoutent 10 000 € de frais d'agence,
- L'ensemble des frais de mutation seront à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (Notaire, Publicité foncière, Certificats divers),
- Les frais de déménagement seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, dans la limite de 1 500 € TTC.

L'acquisition de ce bien permettra la réalisation de l'épine dorsale de la ZAC, dont les extrémités seront matérialisées par deux ronds points. Elle rendra possible un aménagement cohérent de la zone et favorisera la commercialisation des locaux de l'hôtel d'entreprises.

C'est pourquoi je vous propose,

- De prendre acte de l'accord amiable de Monsieur et Madame SANDRAL ainsi que Monsieur DURAND, concernant la cession des parcelles - Section HY numéros 6 et 7 pour une surface de 1 579 m² m².
- De valider l'acquisition de ce bien au prix de 220 000 €.

- De prendre en charge les divers frais annotés dans l'accord amiable et tels que décrits ci-dessus.
- De désigner Maître Thiriot Philippe, notaire à Albi, pour la rédaction de l'acte.

Je vous précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour l'opération "Technopole".

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des domaines,

VU l'estimation du cabinet Conseil Invest,

VU le protocole d'accord amiable,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Considérant l'intérêt pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'acquérir à l'amiable le foncier indispensable à la réalisation du cœur de zone de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** de l'accord amiable de Monsieur et Madame Sandral ainsi que Monsieur Durand, concernant la cession des parcelles - Section HY numéros 6 et 7 pour une surface de 1 579 m² m².

- **AUTORISE** l'acquisition de ce bien au prix de 220 000 €.

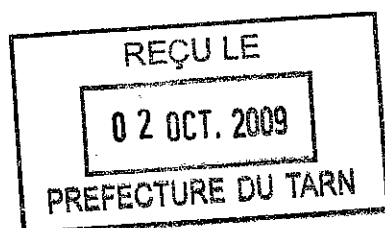
- **DÉCIDE DE PRENDRE** en charge les divers frais annotés dans l'accord amiable.

- **DÉSIGNE** Maître THIRIOT Philippe, notaire à Albi, pour la rédaction de l'acte.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

- **PRÉCISE QUE** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Chapitre 21 Article 2111.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 Septembre 2009



Monsieur le Président,

Philippe BONNECARRÈRE